

Dumi - Etude de cas

(plus ou moins authentiques)

Cas- 9 : Dans le cadre d'un projet d'éducation à l'image, vous décidez de projeter à vos élèves de CM2 le début (8 mn) du film de Charles Chaplin « *The Kid* » et de leur faire inventer, puis tourner, une suite qui sera montée à la suite de l'extrait du film original.

Résumé du début du film : *The Kid*, Charles Chaplin, 1921 (1h08).

« La mère d'un jeune enfant, ne pouvant le faire vivre, décide de l'abandonner dans la voiture d'une famille fortunée. C'est alors que deux voyous décident de voler cette même voiture. Quelques rues plus loin, les voleurs entendent pleurer le bambin. Ils l'abandonnent dans une ruelle où passe un peu plus tard Charlot, un vitrier miséreux...»

Au terme de ce travail qui vous donne satisfaction, vous décidez d'organiser une projection du film aux parents pour conclure une réunion de présentation du trimestre.

Vous vous demandez ensuite comment vous pouvez partager au monde cette aventure pédagogique et cinématographique dont vous êtes tous fiers !

L'ensemble de ces situation pose-t-elle des problèmes ? Lesquels ? Peut-on les contourner ?

A la suite de ce travail vous demandez aux élèves de faire une recherche internet sur Le Kid ! On ignore comment cela est possible mais une élève tombe sur un site pornographique. Elle vous appelle et instantanément vous fermez la page et mettez fin à l'activité. Choquée, l'élève en parle à ses parents qui décident de déposer une plainte.

Qui porte la responsabilité de la situation ? Quelles sont les mesures à mettre en place pour éviter que jamais cela ne vous arrive ?